

NOTE

BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2025

Contenu

1	CADRE GENERAL DU BUDGET	2
2	PRESENTATION GENERALE	2
3	BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2025 – PRESENTATION AGREGEE	2
4	LE BUDGET PRINCIPAL	4
4.1	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	4
4.2	L'EPARGNE	10
4.3	LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	10
4.4	EQUILIBRE	12
5	LES BUDGETS ANNEXES (montants en € HT)	13
5.1	BUDGET REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	13
5.2	BUDGETS BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	13
5.3	BUDGETS ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE).....	14
5.4	BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES (PPV)	15
5.5	BUDGET EAU	15
5.6	BUDGET ASSAINISSEMENT	17
5.7	EMPRUNTS INSCRITS	18

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JANVIER 2025

1 CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Saint Méen - Montauban.

Le budget 2025 sera voté avant l'approbation du compte financier unique (CFU) 2024 lors de la séance du conseil communautaire du 23 janvier 2025.

Ainsi, il sera voté **sans reprise des résultats**. L'assemblée délibérante devra adopter un budget supplémentaire (à la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption du compte administratif), qui intégrera les résultats de l'exercice précédent, qui comportera les restes à réaliser en dépenses et en recettes et permettra également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif.

2 PRESENTATION GENERALE

La CCSMM comprend un budget principal et 6 budgets annexes :

- Le budget principal, qui retrace l'activité générale de la collectivité et la majeure partie des services publics,
- 1 budget annexe Bâtiments industriels et commerciaux (BIC)
- 1 budget annexe Zones d'Activités Economiques (ZAE)
- 1 budget Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)
- 1 budget annexe Panneaux Photovoltaïques (PPV)
- 1 budget annexe Eau
- 1 budget annexe Assainissement

3 BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2025 – PRESENTATION AGREGEE

LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
> BUDGET PRINCIPAL	14 201 604,00	14 201 604,00	5 666 964,25	5 666 964,25
> BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	769 890,00	769 890,00	695 000,00	695 000,00
> ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE)	10 977 719,76	10 977 719,76	11 027 891,01	11 027 891,01
TOTAL CONSOLIDE	25 949 213,76	25 949 213,76	17 389 855,26	17 389 855,26

Budgets annexes autonomes

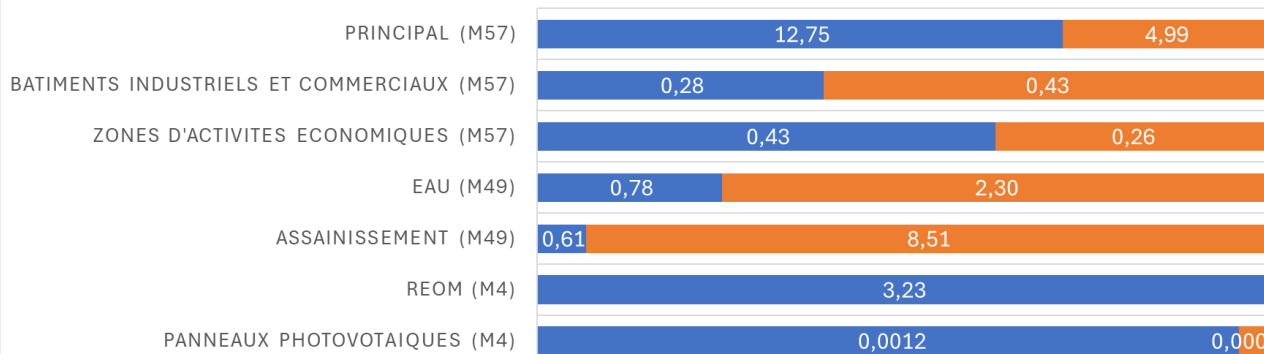
LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
> REOM	3 227 500,00	3 227 500,00		
> PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	2 710,00	2 710,00	1 500,00	1 500,00
> EAU	1 893 310,00	1 893 310,00	2 335 000,00	2 335 000,00
> ASSAINISSEMENT	1 728 109,00	1 728 109,00	8 705 400,00	8 705 400,00
TOTAL BUDGETS CONSOLIDES et AUTONOMES	32 800 842,76	32 800 842,76	28 431 755,26	28 431 755,26

Les budgets primitifs de l'ensemble des budgets de la Communauté de Communes s'élèvent à un total de 61,23 M€ (écritures réelles et ordre) dont :

- 32,80 M€ en section de fonctionnement
- 28,43 M€ en section d'investissement

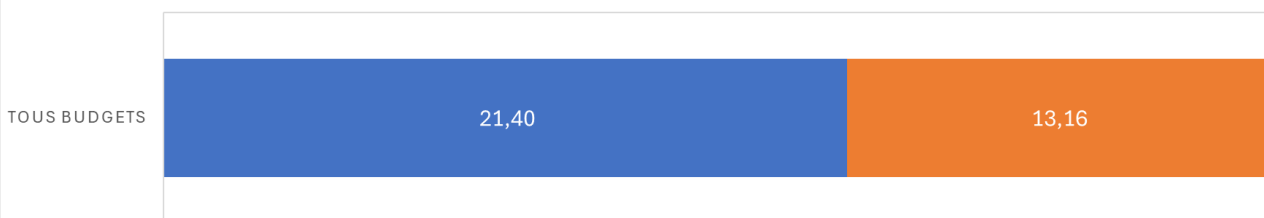
DEPENSES RELLES BUDGETS PRIMITIFS 2025
1 BUDGET PRINCIPAL / 6 BUDGETS ANNEXES
34,55 M€

■ Fonctionnement ■ Investissement



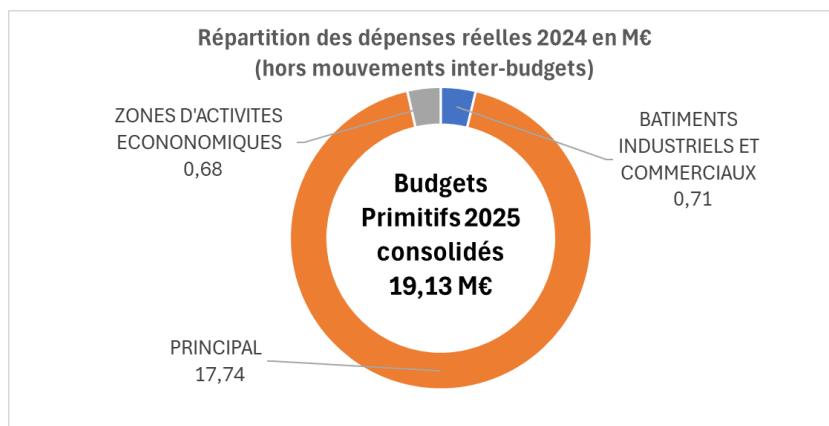
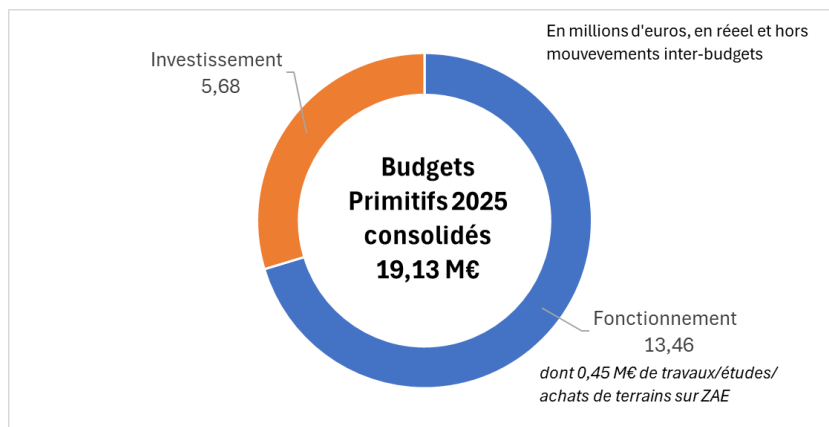
RECETTES REELLES BUDGETS PRIMITIFS 2025 (DONT 6,8 M€ D'EMPRUNTS)

■ Fonctionnement ■ Investissement



hors mouvements inter-budgets

Focus sur les dépenses réelles des budgets primitifs 2025 du budget principal et des budgets annexes (hors budgets autonomes : REOM, EAU, Panneaux Photovoltaïques et Assainissement)



Il est proposé de voter les sections de fonctionnement et d'investissement au niveau du chapitre, et pour la section d'investissement sans vote au niveau des opérations (ces opérations seront détaillées à titre d'information).

Présentation sans les comptes administratifs 2024

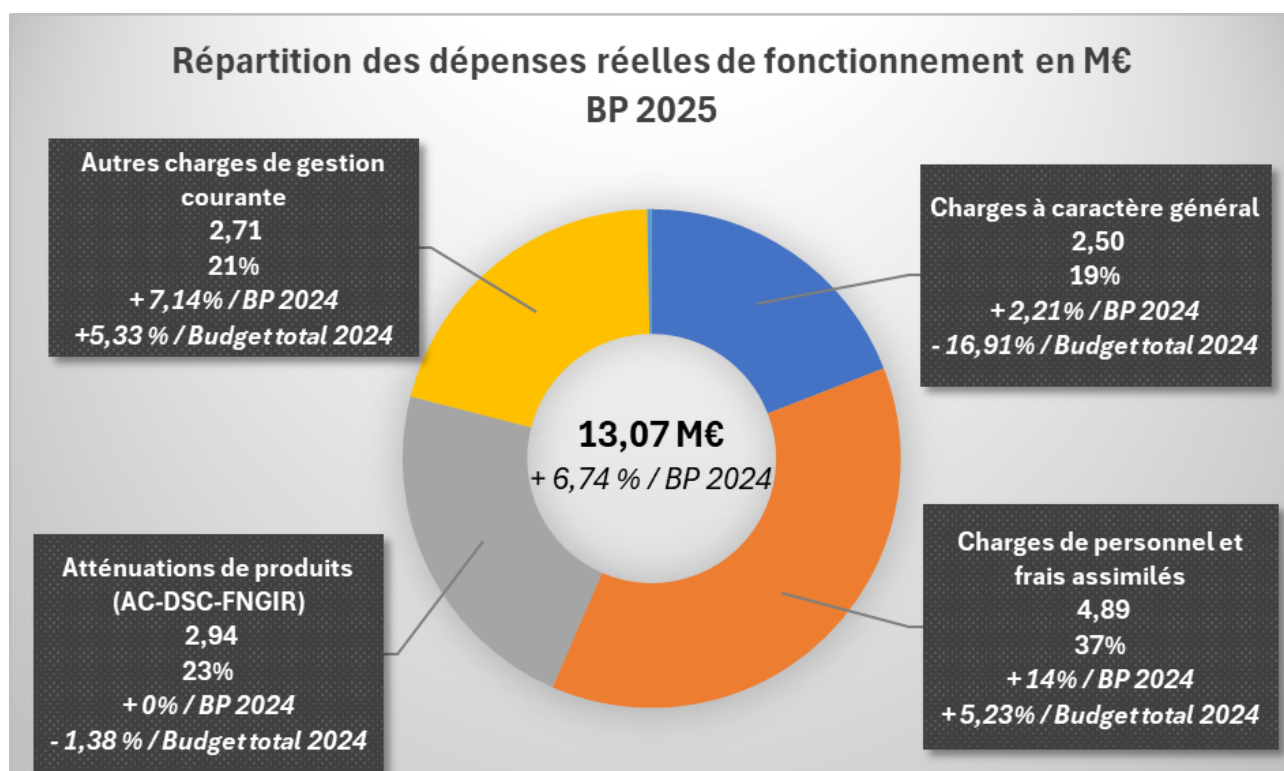
4 LE BUDGET PRINCIPAL

4.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

4.1.1 Dépenses de fonctionnement DM = Décisions modificatives jusqu'en novembre 2024

Chap	Libellé	BP 2024	BS + DM 2024	BUDGET TOTAL 2024 (BP + BS + DM)	BP 2025	Ev° BP 2024/ BP 2025	Ev° Budget total 2024/ BP 2025
011	Charges à caractère général	2 443 005,00	562 248,00	3 005 253,00	2 497 093,00	2,21%	-16,91%
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 290 041,00	357 251,00	4 647 292,00	4 890 553,00	14,00%	5,23%
014	Atténuations de produits	2 939 000,00	41 000,00	2 980 000,00	2 939 000,00	0,00%	-1,38%
65	Autres charges de gestion courante	2 525 417,04	43 467,79	2 568 884,83	2 705 727,26	7,14%	5,33%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		12 197 463,04	1 003 966,79	13 201 429,83	13 032 373,26	6,84%	-1,28%
66	Charges financières	37 000,00	1 000,00	38 000,00	32 500,00	-12,16%	-14,47%
67	Charges exceptionnelles	5 000,00		5 000,00	3 000,00	-40,00%	-40,00%
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	5 000,00		5 000,00	2 000,00	-60,00%	-60,00%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		12 244 463,04	1 004 966,79	13 249 429,83	13 069 873,26	6,74%	-1,36%
042	Opérations ordre transfert entre sections	650 000,00		650 000,00	640 000,00	-1,54%	-1,54%
023	Virement à la section d'investissement	1 723 946,54	3 515 788,44	5 239 734,98	491 730,74	-71,48%	-90,62%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		2 373 946,54	3 515 788,44	5 889 734,98	1 131 730,74	-52,33%	-80,78%
TOTAL		14 618 409,58	4 520 755,23	19 139 164,81	14 201 604,00	-2,85%	-25,80%

BP 2024 et 2025 = hors reprise des résultats N-1



/!\ Les comparaisons données ci-après sont des comparaisons de prévisions à prévisions.

Budget primitif 2025

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont en diminution de - 16,91% / Budget total 2024).

Cette prévision tient compte de l'inflation mais aussi de nouvelles prévisions de dépenses :

- Contrats de prestations de services (conseil rénov énergie, Tour de France 2025),
- Communication et animation pour la mise en place d'une ligne de covoiturage dynamique,
- Réparation biens mobiliers,
- Maintenance des bâtiments (dont contrat d'entretien des toitures de l'ensemble du parc),
- Etude éolienne

Certaines dépenses ont été revues à la baisse par rapport au budget total 2024 :

- l'entretien de la voirie,
- le coût de l'énergie électrique,
- les versements à des organismes de formation,
- les frais d'acte et de contentieux,

Des dépenses sans caractère récurrent ont été réalisées (en totalité ou partiellement) en 2024, celles-ci n'apparaissent plus au budget 2025 d'où la baisse constatée :

- étude d'accompagnement à la prise de compétence assainissement (fin de l'étude en 2024) et assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode de gestion de l'assainissement
- accompagnement mise en œuvre schéma directeur du patrimoine voirie,
- arrêt du service de transport collectif : navette avec Ploërmel

Budget primitif 2025

Les charges de personnel (chapitre 012) sont en augmentation de + 5,23 % / budget total 2024 :

- effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT),
- créations de postes prévus en 2025 : chargé(e) de diffusion culturelle à partir de septembre 2025, poste en charge « étude nouvelle offre de garde petite enfance », intervention de l'archiviste,
- postes vacants à nouveau pourvus : direction pôle Ressources, SIG,
- Impacts des évolutions/décisions n-1 sur une année pleine : création de postes en 2024 chargée de coordination de la lecture publique et de la navette documentaire, recrutement d'un apprenti au service informatique et NBI maître d'apprentissage, création d'un poste au service finances,
- retour au taux normal pour les cotisations URSSAF Maladie (+1 point),
- Augmentation de 4 points du taux de cotisation CNRACL (selons les prévisions du PLFSS 2025)

A noter que certains des nouveaux postes sont subventionnés ou co-financés.

Budget primitif 2025

Les atténuations de produits (chap. 014) sont stables.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Reconduction du montant des attributions de compensations 2024, soit 2 132 K€.

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

Reconduction de l'enveloppe DSC à 514 K€.

FOND NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES (FNGIR)

Le montant du FNGIR identique, soit 293 K€.

AUTRES DEGREVEMENTS

Pas de dégrèvement en 2025.

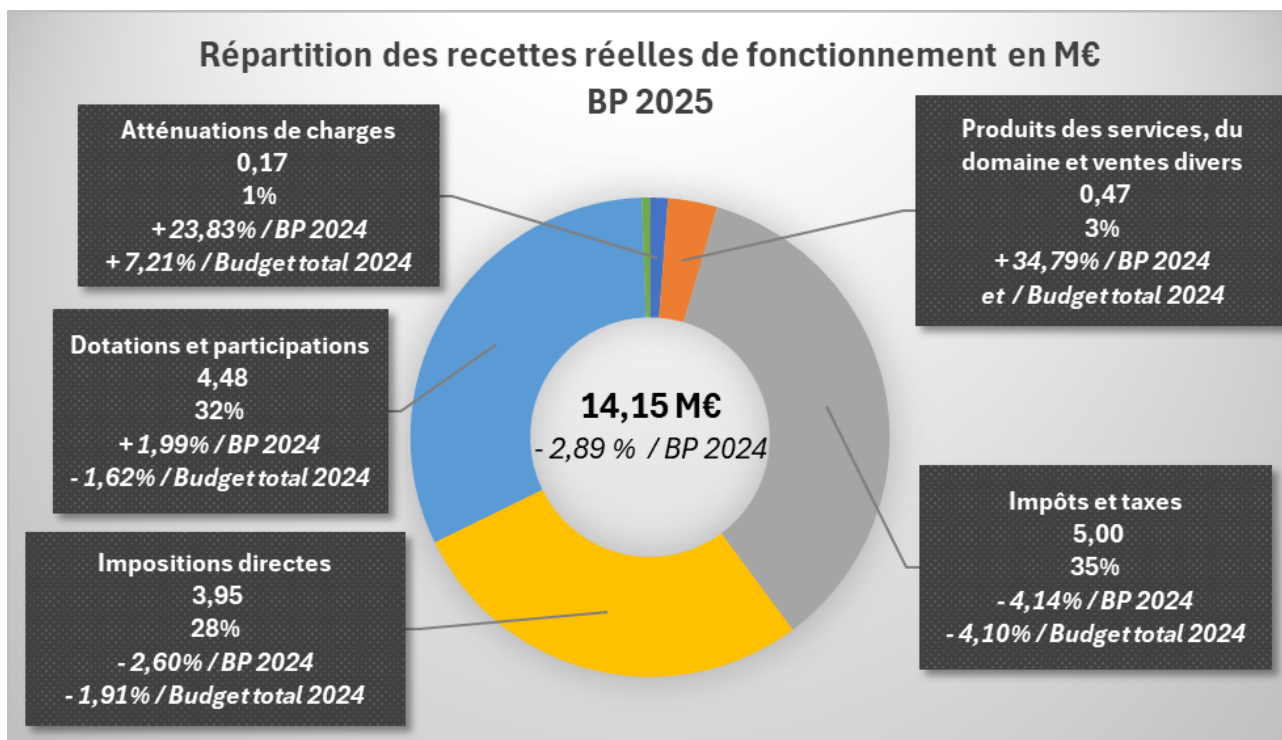
Budget primitif 2025
Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont en augmentation de + 5,33 % / budget total 2024.
Sont en diminution par rapport au budget 2024 :
· le coût de la DSP Piscine : les prévisions budgétaires avaient été surestimées au BP 2024, notamment en lien avec le contexte énergétique du moment
Sont en augmentation (dont impact de nouveaux projets) :
· Participation au projet d'adduction d'eau de la commune de Bemahatazana (Madagascar) – soit 37 K€ de reste à charge sur ce projet subventionné
· Licences logiciels et outils collaboratifs
Budget primitif 2025
Les charges financières (chapitre 66) sont en diminution de 14,47% / Budget total 2024.
Budget primitif 2025
Les charges exceptionnelles (chapitre 67) comprennent les titres annulés sur exercices antérieurs.
Budget primitif 2025
Les dotations aux provisions et dépréciations (chapitre 68) comprennent les provisions pour risques d'impayés et contentieux.
Budget primitif 2025
Virement à la section d'investissement de 0,49 M€ au BP 2025 (sans la reprise des résultats de l'exercice N-1)
Budget primitif 2025
Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) comprennent essentiellement les dotations aux amortissements (en M57, au prorata temporis).

4.1..2 Recettes de fonctionnement

Chap	Libellé	BP 2024	BS + DM 2024	BUDGET TOTAL 2024 (BP + BS + DM)	BP 2025	Ev° BP 2024/ BP 2025	Ev° Budget total 2024/ BP 2025
013	Atténuations de charges	137 410,00	21 307,00	158 717,00	170 158,00	23,83%	7,21%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	349 434,00		349 434,00	471 009,00	34,79%	34,79%
73	Impôts et taxes	5 213 847,00	- 2 031,00	5 211 816,00	4 997 897,00	-4,14%	-4,10%
731	Impositions directes	4 057 258,00	- 28 447,00	4 028 811,00	3 951 950,00	-2,60%	-1,91%
74	Dotations et participations	4 395 877,00	161 399,00	4 557 276,00	4 483 240,00	1,99%	-1,62%
75	Autres produits de gestion courante	414 498,58	2 776 939,53	3 191 438,11	74 205,00	-82,10%	-97,67%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		14 568 324,58	2 929 167,53	17 497 492,11	14 148 459,00	-2,88%	-19,14%
76	Produits financiers	85,00		85,00	145,00	70,59%	70,59%
77	Produits exceptionnels	5 000,00		5 000,00	3 000,00	-40,00%	-40,00%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		14 573 409,58	2 929 167,53	17 502 577,11	14 151 604,00	-2,89%	-19,15%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	45 000,00	5 000,00	50 000,00	50 000,00	11,11%	0,00%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		45 000,00	5 000,00	50 000,00	50 000,00	11,11%	0,00%
TOTAL		14 618 409,58	2 934 167,53	17 552 577,11	14 201 604,00	-2,85%	-19,09%
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 586 587,70	1 586 587,70			-100,00%
TOTAL DES RECETTES CUMULES		14 618 409,58	4 520 755,23	19 139 164,81	14 201 604,00	-2,85%	-25,80%

A noter : A la date de rédaction de la présente, pas de notification de la DGF ni de l'état 1259 (taxes directes locales).

Répartition des recettes réelles de fonctionnement en M€



Budget primitif 2025

Les **atténuations de charges (chapitre 013)** sont en augmentation (+ 7,21% par rapport au budget total 2024). Elles correspondent principalement aux remboursements des indemnités journalières liées aux arrêts maladies, au versement du fond national de compensation du supplément familial de traitement.

Budget primitif 2025

Les **recettes des services (chapitre 70)** sont en augmentation (+34,79 % par rapport au budget total 2024) notamment en raison du remboursement des charges de structures et des dépenses de personnel des budgets annexes eau et assainissement au budget principal.

Budget primitif 2025

Les **recettes des impôts et taxes (chapitre 73)** sont en diminution de 4,10 % / budget total 2024.

FPIC

Il est supposé que la position de la CCSMM devrait évoluer en termes de rang d'éligibilité au FPIC. Le budget primitif fait donc l'hypothèse d'une diminution du FPIC en 2025 de 6 K€ par au montant attribué en 2024.

FISCALITE MENAGE/PROFESSIONNELS

- Fraction de TVA (= fraction compensatoire suite à la suppression de la TH sur les résidences principales) : hypothèse +0% / recettes 2024

FISCALITE ECONOMIQUE

- Fraction de TVA (= fraction compensatoire suite à la suppression de la CVAE) : hypothèse +0% / recettes 2024

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (négative) stables / 2024.

Les recettes des impositions directes (chapitre 731) sont en diminution de 1,91 % / budget total 2024.

Ces prévisions intègrent le produit des rôles supplémentaires ou complémentaires de 20 K€. Le montant étant incertain, il s'agit d'une prévision par rapport à la moyenne constatée sur les exercices antérieurs.

FISCALITE MENAGE/PROFESSIONNELS

Le produit de la fiscalité ménage et professionnels, composée :

- de la taxe d'habitation sur les résidences secondaire (THRS),
- des taxes foncières (également payées par des acteurs économiques)
- et de la taxe GEMAPI (mise en place depuis 2023 également payées par des acteurs économiques),

progresses de 2% par rapport aux recettes prévisionnelles 2024, soit un rendement fiscal supplémentaire – à taux d'imposition constants – de 20 K€ (dont impact revalorisation des bases fiscales estimées à +1,5%).

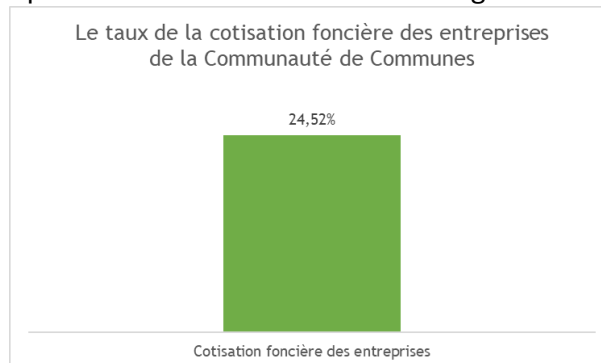
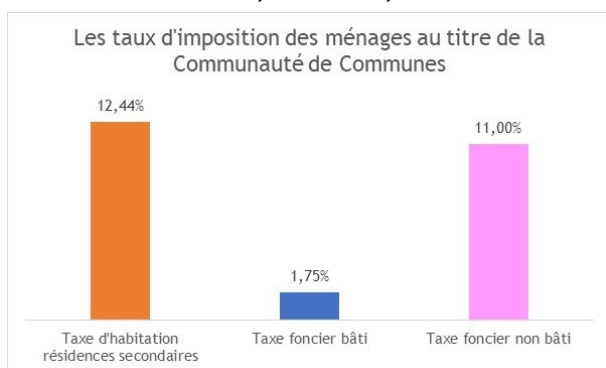
FISCALITE ECONOMIQUE

Le produit de la fiscalité économique, composée de :

- la CFE,
- la TASCOM (dont impact fixation coefficient multiplicateur à 1,10 au 1^{er} janvier 2025),
- et l'IFER,

diminue de 5,22% par rapport aux recettes prévisionnelles 2024, soit une perte fiscale fiscale – à taux d'imposition constant – de 161 K€ (impact de la fermeture d'une entreprise logistique si la CCSMM n'est pas éligible à la compensation de perte de CFE).

Les taux de fiscalité, hors CFE, sont des taux « cibles » qui seront atteints au terme du lissage :



Pour la TFPB et la TFPNB, les taux poursuivent leur harmonisation déclenchée en 2014 **jusqu'en 2026**. Quant à la THRS, le processus ayant été interrompu en 2020/2021/2022 en raison de la suppression de la TH sur les résidences principales, l'harmonisation est décalée de 3 ans par rapport à la date initialement envisagée, **soit jusqu'en 2029**.

Budget primitif 2025

Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) diminuent de 1,62 % / budget total 2024. Ce chapitre comprend la DGF, les subventions et participations, les allocations compensatrices et le FDTP.

DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

Concernant la DGF, les prévisions 2025 de baisses sont de l'ordre de - 1,45% par rapport au montant attribué en 2024, soit – 17 K€.

ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Concernant les allocations compensatrices, elles diminuent de 256 K€ par rapport à 2024 (impact de la fermeture d'une entreprise logistique si la CCSMM n'est pas éligible à la compensation de perte de CFE).

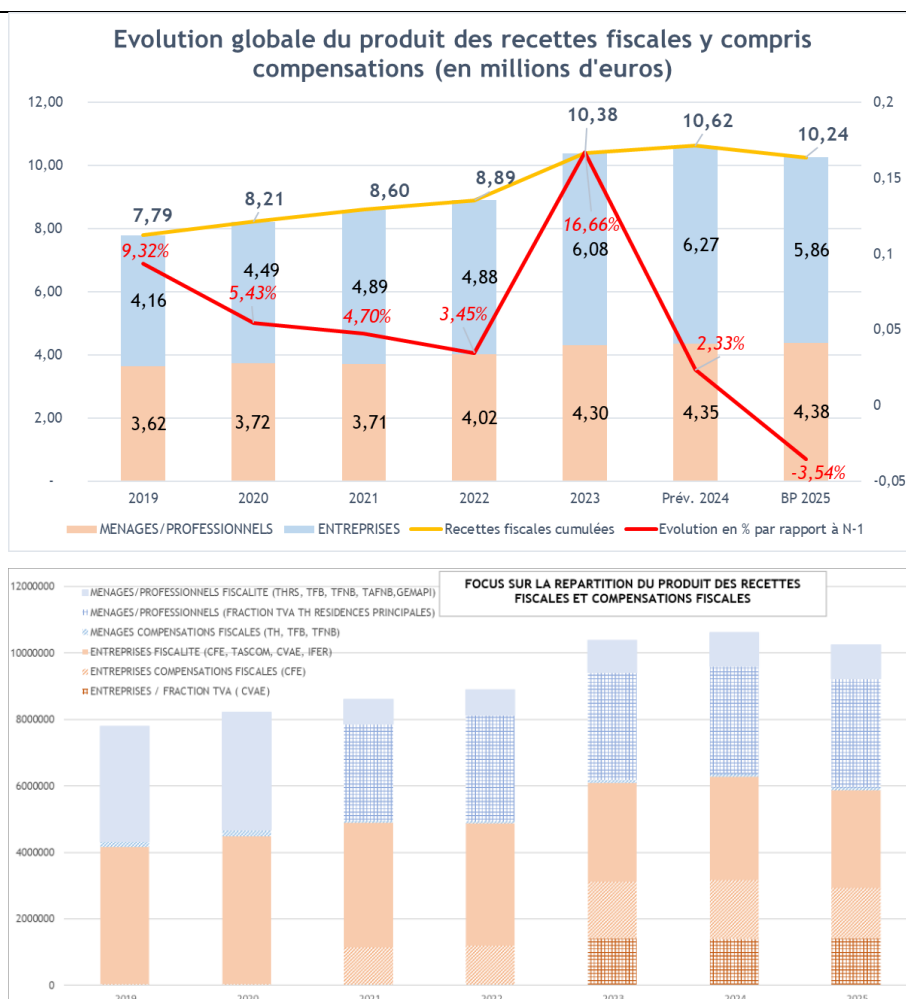
FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TP (FDTP)

Prévision de baisse du fonds départemental de la taxe professionnelle versé par le Département par rapport au montant attribué en 2024.

SUBVENTIONS DES PARTENAIRES

Les subventions des partenaires devraient augmenter de 26,84 % par rapport au budget total 2024, soit +358 K€ : subvention du projet d'adduction d'eau à Madagascar, subvention poste PVD, subventions habitat (pacte territorial), subvention exceptionnelle pour des projets spécifiques du service jeunesse...

FCTVA SUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : aucune recette inscrite au BP 2025 (selon PLF 2025)



Budget primitif 2025

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) comprennent les revenus des immeubles, et concessionnaires, les produits divers de gestion courante et les excédents estimés sur les ventes conclues sur certains budgets annexes (montant exceptionnellement important en 2024 en raison des régularisations d'écritures de stocks).

Budget primitif 2025
Les produits financiers (chapitre 76) correspondent aux intérêts de parts sociales.
Budget primitif 2025
Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont diminués par rapport au budget total 2024.
Budget primitif 2025
Les opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 042) correspondent aux amortissements de subventions d'équipement transférables.

4.2 L'EPARGNE

	BP 2024	DM + BS 2024	BUDGET TOTAL 2024	BP 2025
Recettes réelles	14 573 409,58	2 929 167,53	17 502 577,11	14 151 604,00
Dépenses réelles	12 244 463,04	1 004 966,79	13 249 429,83	13 069 873,26
Epargne brute ^{1 (hors c/ 775 de cessions d'immobilisations)}	2 328 946,54	1 924 200,74	4 253 147,28	1 081 730,74

L'épargne prévisionnelle 2025 du budget principal serait de 1,08 M€ (hors reprise des résultats N-1).

Pour mémoire, en 2024 les régularisations de calculs de stocks sur les zones d'activités économiques (budgétées au budget supplémentaire 2024) ont augmenté exceptionnellement l'épargne 2024.

4.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	BP 2024	BS + DM 2024	BUDGET TOTAL 2024	BP 2025	Ev ⁺ BP 2024/2025
16	Emprunts et dettes assimilées	456 800,00	- 21 005,00	435 795,00	456 295,00	-0,11%
20	Immobilisations incorporelles	601 320,00	510 644,79	1 111 964,79	75 000,00	-87,53%
204	Subventions d'équipement versées	1 831 107,00	1 357 340,94	3 188 447,94	1 384 450,00	-24,39%
21	Immobilisations corporelles	336 550,00	74 210,32	410 760,32	127 600,00	-62,09%
23	Immobilisations en cours	1 533 000,00	208 762,03	1 741 762,03	2 691 000,00	75,54%
27	Autres immobilisations financières	218 061,86	1 948 076,41	2 166 138,27	498 619,25	128,66%
45	Opérations pour compte de tiers	425 000,00	- 40 456,44	384 543,56	364 000,00	-14,35%
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 401 838,86	4 037 573,05	9 439 411,91	5 596 964,25	3,61%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 000,00	5 000,00	50 000,00	50 000,00	11,11%
041	Opérations patrimoniales		20 000,00	20 000,00	20 000,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	45 000,00	25 000,00	70 000,00	70 000,00	55,56%
	TOTAL	5 446 838,86	4 062 573,05	9 509 411,91	5 666 964,25	4,04%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 171 353,43	1 171 353,43		
	TOTAL	5 446 838,86	5 233 926,48	10 680 765,34	5 666 964,25	4,04%

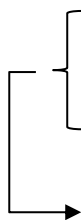
RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	BP 2024	BS + DM 2024	BUDGET TOTAL 2024	BP 2025	Ev ⁺ BP 2024/2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	295 200,00	11 995,61	307 195,61	418 000,00	41,60%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		2 710 135,27	2 710 135,27		
13	Subventions d'investissement	239 828,00	252 338,31	492 166,31	107 302,00	-55,26%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 523 382,00	- 846 376,61	677 005,39	3 264 573,05	114,30%
27	Autres immobilisations financières	589 482,32	- 571 004,33	18 477,99	361 358,46	-38,70%
45	Opérations pour compte de tiers	425 000,00	141 049,79	566 049,79	364 000,00	-14,35%
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 072 892,32	1 698 138,04	4 771 030,36	4 515 233,51	46,94%
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	1 723 946,54	3 515 788,44	5 239 734,98	491 730,74	-71,48%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	650 000,00		650 000,00	640 000,00	-1,54%
041	Opérations patrimoniales		20 000,00	20 000,00	20 000,00	
	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 373 946,54	3 535 788,44	5 909 734,98	1 151 730,74	-51,48%
	TOTAL	5 446 838,86	5 233 926,48	10 680 765,34	5 666 964,25	4,04%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					
	TOTAL	5 446 838,86	5 233 926,48	10 680 765,34	5 666 964,25	4,04%

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 5,60 M€ sans la reprise des restes à réaliser et du solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

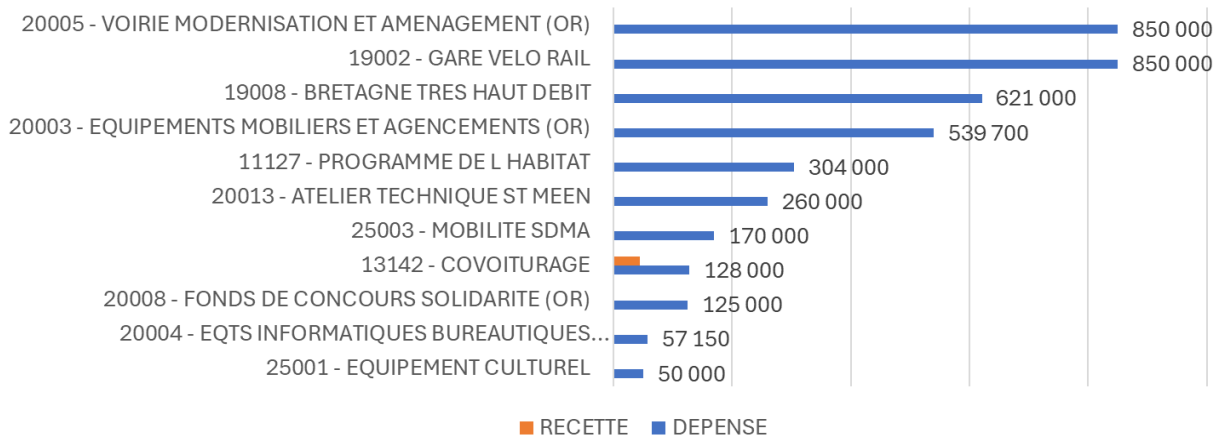
Les opérations d'équipement

DESIGNATION OPERATION	DEPENSE	RECETTE
OPERATIONS RELLES D'INVESTISSEMENT	5 596 964,25	4 515 233,51
11127 - PROGRAMME DE L HABITAT	304 000,00	
13142 - COVOITURAGE	128 000,00	45 000,00
15005 - SIGNALETIQUES	15 000,00	
15006 - PLH ETUDES CCSMM	25 000,00	
15018 - BREIZH BOCAGE 2015-2020	73 200,00	
17007 - MATERIELS MUTUALISES		15 602,00
17008 - BIBLIOTHEQUES	10 000,00	24 750,00
18010 - AIDES COMMERCES ET AGRICULTEURS	37 500,00	18 750,00
19002 - GARE VELO RAIL	850 000,00	
19008 - BRETAGNE TRES HAUT DEBIT	621 000,00	
19015 - CTVMA	36 000,00	
20003 - EQUIPEMENTS MOBILIERS ET AGENCEMENTS (OR)	539 700,00	
20004 - EQTS INFORMATIQUES BUREAUTIQUES MULTIMEDIAS (OR)	57 150,00	
20005 - VOIRIE MODERNISATION ET AMENAGEMENT (OR)	850 000,00	
20006 - MATERIELS TECHNIQUES (OR)	25 000,00	
20007 - AUTRES FONDS DE CONCOURS (DT DERNIER COMMERCE (OR)	15 000,00	
20008 - FONDS DE CONCOURS SOLIDARITE (OR)	125 000,00	
20010 - PRESERVATION QUALITE EAU (OR)	5 500,00	
20012 - MOBILITE PMS	11 000,00	3 200,00
20013 - ATELIER TECHNIQUE ST MEEN	260 000,00	
23002 - CYBERSECURITE	20 000,00	
25001 - EQUIPEMENT CULTUREL	50 000,00	
25003 - MOBILITE SDMA	170 000,00	
31 - PISCINE	50 000,00	
OPFI - Opération financière	1 318 914,25	1 146 358,46
OPNI - Opération non individualisée		3 261 573,05
OPERATIONS D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	70 000,00	1 151 730,74
OPFI - Opération financière	70 000,00	1 151 730,74
TOTAL INVESTISSEMENT	5 666 964,25	5 666 964,25

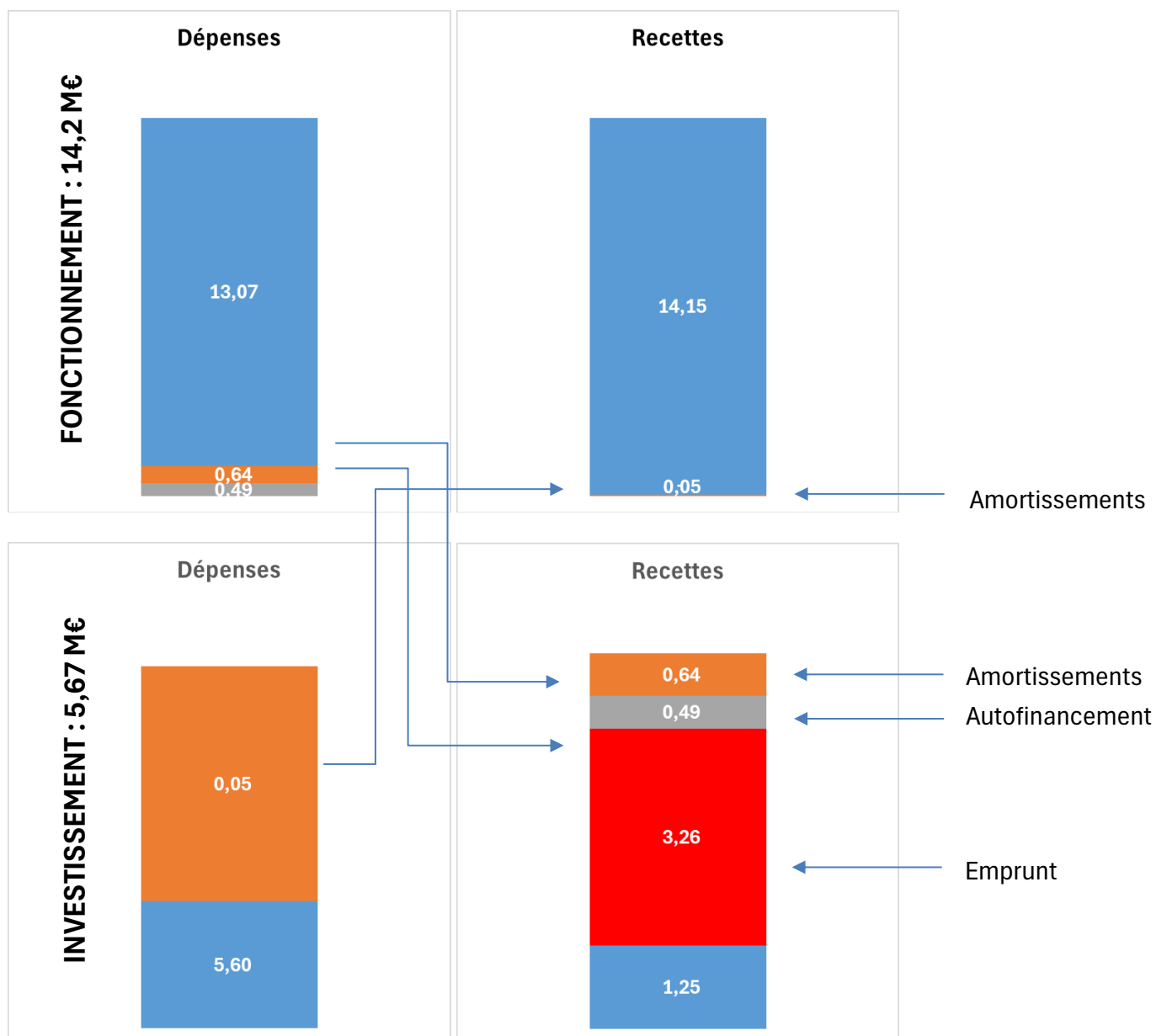


OPFI	OPNI
R10 : FCTVA D/R16 : remboursement des emprunts, cautions D/R27 : avances aux budgets annexes et prêts croissance entreprises D/R45 : opérations comptes de tiers liées aux programmes Breizh bocage et CTMA	D21 : Terrains R16 : emprunt prospectif
OPFI (ordre)	
D040 : amortissements des subventions R021 : Virement de la section d'exploitation R040 : amortissements des biens	

Principaux investissements 2025 du budget principal



4.4 EQUILIBRE



Le budget primitif 2025 s'équilibre en fonctionnement et en investissement à travers un autofinancement de la section d'investissement de 0,49 M€.

Le besoin de financement de la section d'investissement rend nécessaire l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 3,26 M€ qui sera vraisemblablement ajusté à la baisse après l'adoption du budget supplémentaire grâce à la reprise des résultats N-1.

5 LES BUDGETS ANNEXES (montants en € HT)

5.1 BUDGET REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Suite à la mise en place de la redevance incitative au 01/01/2015, ce budget annexe reprend :

- en dépenses, le montant appelé par les deux SMICTOM (les dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets), les provisions pour risques impayés, les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables, les frais de paiements en cartes bancaires.
- en recettes, les redevances ordures ménagères et redevances gros producteurs.

Compte tenu de la nature de ses recettes, ce budget est autonome financièrement*. Cela signifie qu'il se finance exclusivement au travers des redevances perçues auprès des usagers.

A noter les charges (créances irrécouvrables de l'ex-territoire ST MEEN et MONTAUBAN et frais de cartes bancaires) sont « financées » grâce à un excédent de fonctionnement reporté de l'ex-budget REOM

Budget primitif 2025
La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 3 228 000 €.
Elle est en hausse de 300 K€ par rapport au BP 2024 hors résultat d'exploitation reporté (+ 186 K€ / budget total 2024) en raison d'une hausse des coûts de fonctionnement qui seront couverts par une probable augmentation des tarifs en 2025.
Les tarifs 2025 des comités syndicaux ne sont pas votés au moment de la rédaction de présente note. Si nécessaire, un ajustement des crédits sera effectué au moment du vote du budget supplémentaire 2025.

5.2 BUDGETS BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La CCSMM permet de soutenir l'activité économique du territoire et le démarrage de nouvelles activités professionnelles en offrant à la location des bâtiments adaptés à une activité professionnelle.

La CCSMM gère à ce jour 9 bâtiments sur le territoire.

Budget primitif 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 280 K€ et sont en augmentation de 8 K€ par rapport au BP 2024.
RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 723 K€, stables par rapport au BP 2024 et intègrent une subvention prévisionnelle du budget principal de 180 K€.
En effet, pour mémoire, les loyers sont calculés sur la base d'un amortissement du coût de revient du bâtiment sur 20 ans, hors charges financières. Ce montant est comparé et ajusté si besoin au regard des prix de marché. Par ailleurs, le parc immobilier économique est vieillissant et nécessite des travaux de rénovation (charge obligatoire du propriétaire) et qui ne sont pas couvertes par les loyers. Par ailleurs, les charges d'animation de l'espace entreprises Le tissé impactent également la section de fonctionnement de ce budget annexe.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 648 K€ en 2025.

Les principaux travaux (149 K€) concernent l'installation de bornes électriques et des travaux d'aménagements de bâtiments (dont bureau supplémentaire à l'hôtel d'entreprise Le Tissé).

Le montant du remboursement en capital des emprunts est estimé à 280 K€ et du remboursement de l'avance au budget principal de 214 K€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 205 K€. Elles concernent principalement la vente d'un bâtiment industriel et des encaissements de cautions liés aux locations.

5.3 BUDGETS ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES (ZAE)

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la CCSMM assure la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques (ZAE) de son territoire.

Ce budget regroupe l'ensemble des opérations sur les zones d'activités économiques existantes et à venir (ZAE VILLE MOUART, ZAE BOIS MAUPAS, ZAE HAUTE BRETAGNE, ZAE LE CHENE, ZAE BOISGERVILLY, ZAE BROHINIÈRE OUEST, ZAE BROHINIÈRE EST, ZAE GAUTRAIS NORD et ZAE HOTEL NEUF, ZAE CLOS DARTOIS).

Le budget ZAE a pour vocation de retracer les dépenses d'aménagement et de commercialisation des zones. Ils s'équilibrent au travers des ventes de terrains et une fois les terrains vendus, l'excédent ou le déficit de la zone est intégré au budget principal de la collectivité. Puis les dépenses d'entretien des zones achevées (voiries, espaces verts...) sont comptabilisées au sein du budget principal.

Au sein des budgets ZAE, une comptabilité dite « de stock » doit être tenue, permettant de valoriser le stock de foncier au regard du coût des travaux effectués. Ces opérations dites « d'ordre » représentent une part importante de ces budgets. Comptabilisés en dépenses et recettes, elles sont neutres budgétairement.

Budget primitif 2025

Les dépenses réelles 2025 s'élèvent à 683,4 K€ (hors subventions et avances du budget principal et hors régularisations foncières inter-budgets), dont :

- 113,7 K€ d'acquisitions foncières (sur ZAE LE CHENE et HAUTE BRETAGNE)
- 293,7 K€ de travaux et autres frais (géomètres) : provision de viabilisation en cas de vente de terrains, travaux de compensation des zones humides de la ZAE BROHINIÈRE OUEST et étude d'impact sur la ZAE BROHINIÈRE EST...
- 20,9 K€ de charges financières
- 255 K€ de remboursements du capital des emprunts...

Les recettes réelles 2025 s'élèvent à 89,5 K€ (hors subventions et avances du budget principal et hors cessions inter-budgets), dont :

- 57 K€ de ventes sur ZAE Brohinière Ouest
- 32 K€ de ventes sur ZAE de Landujan

5.4 BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES (PPV)

Budget primitif 2025
<p>Les dépenses réelles prévisionnelles 2025 s'élèvent à 1,2 K€ (hors remboursement d'avances au budget principal de 1 K€) et concernent des charges de fonctionnement.</p>
<p>Les recettes réelles prévisionnelles 2025 s'élèvent à 2,2 K€ et concernent la revente de l'électricité liés aux panneaux photovoltaïques sur le bâtiment espace entreprise « Le Tissé ».</p>

5.5 BUDGET EAU

Budget primitif 2025
<p>DEPENSES D'EXPLOITATION</p> <p>Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 778 K€ en 2025 (1,12 M€ au Budget Primitif 2024). Sont inscrits notamment en 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none">- 354 K€ pour le reversement de la surtaxe SMG 35- 68,5 K€ de subvention exceptionnelle d'équipement (système économe en eau pour les exploitations agricoles retenues)- 20 K€ d'analyse d'eau- 101 K€ de charges de personnel (à compter de l'exercice 2025, refacturation des charges de personnel du poste de technicien et de l'agent comptable à hauteur de 30% imputées sur le budget principal)- 12 K€ de remboursement des charges de structure au budget principal <p>La diminution des dépenses réelles d'exploitation par rapport au BP 2024 s'expliquent notamment par les indemnités en lien avec la protection des captages qui étaient inscrites pour un montant de 340 K€ au BP 2024.</p>
<p>RECETTES D'EXPLOITATION</p> <p>Les recettes réelles d'exploitation s'établissent à 1,85 M€ (2,07 M€ au BP 2024) dont :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1,75 M€ de recettes de vente d'eau potable- 54 K€ de recettes de performance réseau- 38 K€ de subvention pour l'indemnisation des servitudes. <p>La diminution des recettes réelles d'exploitation par rapport au BP 2024 s'expliquent notamment par les subventions perçues au titre des indemnités versées en lien avec la protection des captages qui étaient inscrites pour un montant de 210 K€ au BP 2024.</p>
<p>SECTION D'INVESTISSEMENT <i>(hors restes à réaliser)</i></p> <p>Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2,30 M€ en 2025 (3,66 M€ au BP 2024).</p> <p>Les principales dépenses d'équipement (1,99 M€) concernent :</p> <ul style="list-style-type: none">- travaux récurrents sur le réseau d'eau potable, à savoir les programmes de renouvellement des réseaux d'alimentation et branchements en eau potable (1,92 M€)- autres travaux/études tels les travaux de protection des captages d'eau potable et d'amélioration des usines et réservoirs d'eau potable (40 K€), et 16 K€ d'études (amélioration des forages, structure Tizon et réservoir...)- acquisitions foncières en périmètres de protection des captages d'eau potable sont estimées (10 K€). <p>Le montant du remboursement en capital des emprunts est estimé à 255 K€.</p>

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 1,22 M€ en 2025 (2,71 K€ au BP 2024) qui comprennent notamment un besoin d'emprunt d'équilibre de 1,15 M€ (hors reprises des résultats N-1).

EQUILIBRE BP 2025 DU BUDGET EAU

DEPENSES 4,23 M€		RECETTES 4,23 M€		
DÉPENSES DE GESTION 599 K€ (dont cotisation SMG 35 354 K€)		RECETTES DE GESTION 1,85 M€		Total 1,89 M€
CHARGES EXCEPTIONNELLES : 75 K€		<ul style="list-style-type: none"> Vente d'eau : 1,4 M€ Surtaxe SMG 35 : 354 K€ Redevance performance EP 54 K€ 		
DEPENSES IMPREVUES : 40 K€		PRODUITS EXCEPTIONNELS 5 K€		
INTÉRÊTS D'EMPRUNT 65 K€		REPRISE SUBVENTIONS 40 K€		
AMORTISSEMENTS 950 K€				
VIREMENT SECTION 165 K€				
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 1,99 M€		RECETTES D'ÉQUIPEMENT 65 K€		Total 2,34 M€
<ul style="list-style-type: none"> Travaux récurrents : 1,92 M€ <i>Programmes - Bons de commande</i> Travaux/dépenses exceptionnels : 66 K€ <i>Réservoirs – Usines - Sectorisation – réseau - Protection captages – acquisitions foncières</i> DÉPENSES IMPRÉVUES : 50 K€ 		EMPRUNT 1,15 M€		
CAPITAL EMPRUNT 255 K€		AFFECTATION RÉSULTAT 0 K€		
REPRISE SUBVENTIONS 40 K€		AMORTISSEMENTS 950 K€		
RÉSULTAT 0 €		VIREMENT SECTION 165 K€		

Légende : Opérations REELLES : couleurs foncées - Opérations d'ORDRE : couleurs claires

5.6 BUDGET ASSAINISSEMENT

La compétence assainissement est retracée dans un budget unique avec autonomie financière dénommé « Assainissement » à compter du 1^{er} janvier 2025 (suite au transfert de la compétence) pour la gestion de l'assainissement collectif et non collectif.

Le 1^{er} budget annexe ASSAINISSEMENT a été élaboré sur la base des comptes administratifs 2023 des communes et des premiers résultats du schéma directeur d'assainissement à l'échelle intercommunale.

Par ailleurs, afin de pouvoir payer les premières dépenses (en attendant le transfert des résultats des budgets annexes des communes : des conventions bilatérales viendront préciser les modalités techniques de transfert de résultats), une avance remboursable non budgétaire d'environ 1,5 M€ sera sollicitée au budget principal. En conséquence celui-ci pourrait mobiliser une ligne de trésorerie en attendant le remboursement de cette avance (après la reprise des résultats des communes et le transfert des excédents courant du 2^{ème} trimestre 2025).

Comme pour le budget annexe EAU, les charges de fonctionnement imputées sur le budget principal (charges de personnel, charges de structures...) seront impactées sur le budget annexe ASSAINISSEMENT.

Budget primitif 2025	
DEPENSES D'EXPLOITATION	
Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 612 K€ en 2025. Ces dépenses concernent notamment :	
<ul style="list-style-type: none">- la maintenance des installations (70 K€)- les frais d'études et recherches sur réseau EU et stations d'épuration (50 K€)- la redevance performance (70 K€)- les charges financières (87 K€)- les charges de structures (35 K€ = remboursement au budget principal)- les charges de personnel (126 K€ dont refacturation des charges de personnel du poste de technicien et de l'agent comptable à hauteur de 70% imputées sur le budget principal)	
RECETTES D'EXPLOITATION	
Les recettes réelles d'exploitation s'établissent à 1,53 M€ et comprennent :	
<ul style="list-style-type: none">- 1,29 M€ de recettes de redevance assainissement collectif- 70 K€ de recettes de performance réseau (AC)- 67 K€ de recettes PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif)- 68 K€ de redevance ANC (budgétée sur 6 mois car la régie sera effective début juillet)	
SECTION D'INVESTISSEMENT	<i>(hors restes à réaliser)</i>
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 8,51 M€ en 2025.	
Les principales dépenses d'équipement (7,9 M€) concernent :	
<ul style="list-style-type: none">- la création station épuration de Montauban de Bretagne (7 M€ hors avance forfaitaire)- la mise en place d'un logiciel pour le suivi des contrôles et facturation ANC (11 K€)- Matériels informatiques (3 tablettes et PC portables + écrans (12 K€)- 2 véhicules en ANC (72 K€)- Travaux de sécurisation des STEU, des postes relevage et de réseaux (400 K€)	
Le montant du remboursement en capital des emprunts est estimé à 310 K€.	

Le montant des dépenses imprévues d'investissement est inscrit pour 300 K€.

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 7,59 M€ en 2025 et comprennent notamment la perception de subventions (3,5 M€) concernant les travaux de la future station d'épuration de Montauban de Bretagne et la participation d'une entreprise (1,35 M€) aux travaux ainsi qu'un besoin d'emprunt d'équilibre de 2,42 M€ (hors reprises des résultats N-1 des communes).

EQUILIBRE BP 2025 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

DEPENSES 10,43 M€		RECETTES 10,43 M€		
DÉPENSES DE GESTION 490 K€ <i>(dont redevance performance AELB 70 K€)</i>		RECETTES DE GESTION 1,52 M€		Total 1,73 M€
CHARGES EXCEPTIONNELLES : 25 K€		• Redevance AC : 1,29 M€		
DEPENSES IMPREVUES : 10 K€		• Redevance ANC : 68 K€ (proratisé 6 mois)		
INTÉRÊTS D'EMPRUNT 65 K€		• Participation AC : 66,7 K€		
AMORTISSEMENTS 1,1 M€		• Redevance performance AELB 70 K€		
VIREMENT SECTION 15,7 K€		PRODUITS EXCEPTIONNELS 5 K€		
		REPRISE SUBVENTIONS 200 K€		
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 7,90 M€		RECETTES D'ÉQUIPEMENT 5,15 M€		Total 8,70M€
• Travaux construction STEU Montauban : 7 M€		Subvention et participation aux travaux STEU Montauban 4,85 M€		
• Travaux de sécurisation des STEU, des postes relevage et de réseaux : 400 K€		RECETTES FINANCIÈRE 15 K€		
• Travaux/dépenses exceptionnels : 85 K€ <i>Achats matériels informatiques + véhicules</i>		EMPRUNT 2,42 M€		
• DÉPENSES IMPRÉVUES : 300 K€		AFFECTATION RÉSULTAT 0 K€		
CAPITAL EMPRUNT 310 K€		AMORTISSEMENTS 1,1 M€		
REPRISE SUBVENTIONS 200 K€		VIREMENT SECTION 15,7 K€		
RÉSULTAT 0 €				

Légende : Opérations REELLES : couleurs foncées - Opérations d'ORDRE : couleurs claires

5.7 EMPRUNTS INSCRITS

PRINCIPAL	3 261 573,05
EAU	1 154 983,00
ASSAINISSEMENT	2 424 710,00
TOTAL	6 841 266,05

Emprunts qui seront vraisemblablement ajustés à la baisse après l'adoption du budget supplémentaire avec la reprise des résultats N-1.